



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.28
21 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 28e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 7 octobre 1992, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)
puis : M. KALPAGE (Sri Lanka)
(Vice-Président)
M. GANEV (Bulgarie)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Tshering (Bhoutan)
M. Pashovski (Bulgarie)
M. Ssemogerere (Ouganda)

Assistance d'urgence au Pakistan : projet de résolution [146]

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 40.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. TSHERING (Bhoutan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous transmettre et de transmettre à tous les représentants ici présents les cordiales salutations de S. M. Jigme Singye Wangchuck, Roi du Bhoutan, ainsi que ses vœux de succès pour la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée. Votre élection unanime témoigne de l'estime que la communauté internationale a pour votre pays et de la confiance que l'Assemblée place en vos qualités de leadership, qui assureront aux nombreuses questions importantes que nous examinerons au cours de la session l'orientation nécessaire.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à M. Samir S. Shihabi pour la manière excellente dont il a mené les travaux de la dernière session.

Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux gouvernements et aux peuples des nouveaux Membres des Nations Unies. Le nombre important de nouveaux Membres atteste non seulement des changements historiques qui se produisent dans le monde, mais aussi du caractère universel et de l'importance des Nations Unies. Nous leur souhaitons la bienvenue et attendons avec intérêt de travailler avec eux.

Au cours des trois dernières années, le monde a assisté à la disparition du conflit idéologique qui l'avait divisé et avait pénétré chaque aspect de la vie sociale et économique pendant la plus grande partie de notre siècle. Si ces changements profonds ont ouvert de nouvelles perspectives de paix, de stabilité et de progrès, nos espoirs sont toutefois tempérés, d'un côté par le déclenchement de nouveaux conflits et le réveil de haines anciennes et, de l'autre, par l'appauvrissement de millions de gens pour lesquels les changements survenus sur la scène internationale ne signifient pas grand-chose. La situation socio-économique reste sombre, non seulement dans de nombreux pays en développement, mais aussi dans maints pays développés en proie à une récession prolongée. Même si les chances de paix et de progrès

M. Tshering (Bhoutan)

n'ont jamais été aussi bonnes, l'injustice et la misère - qui sont les principales sources d'instabilité et de conflit - sont des problèmes toujours aussi accablants.

L'Organisation des Nations Unies a été à bien des égards la principale bénéficiaire des changements survenus dans les affaires internationales. Après des années de mépris flagrant de la part de beaucoup et de manque de confiance dans ses possibilités de la part des autres, la communauté internationale se tourne aujourd'hui de plus en plus vers les Nations Unies. Chacun semble désormais plus désireux de travailler avec l'Organisation.

J'aimerais à cet égard rendre hommage à notre ancien Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, qui a rendu cela possible et qui est à l'origine du regain d'estime en faveur des Nations Unies. Nous souhaitons aussi dire notre admiration et notre reconnaissance à l'actuel Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui a tout de suite pris des mesures pour permettre à l'Organisation de jouer son rôle et de mieux répondre aux besoins du monde, notamment en matière de conflits. Nous partageons ses vues quant à la nécessité d'opérations immédiates de maintien et de rétablissement de la paix et à la nécessité d'insister davantage sur le règlement des conflits. Par-dessus tout, nous partageons son souci de voir donner la même importance et la même attention aux conflits et aux souffrances, où que ce soit dans le monde.

La situation au Moyen-Orient continue d'être très préoccupante pour la paix mondiale. Si l'agression absurde et gratuite contre le peuple koweïtien pacifique a pu être arrêtée, la question des prisonniers et du désarmement demeure. Ce nouveau conflit a donné une dimension nouvelle à la région, privée depuis longtemps déjà de paix et de stabilité.

Nous sommes pleinement conscients des efforts des promoteurs du dialogue qui se déroule au Moyen-Orient. Nous espérons sincèrement que ces pourparlers permettront de désamorcer le conflit et d'ouvrir la voie à la paix dans la région. Toutefois, ce processus ne pourra réussir tant que la question de la Palestine et des territoires arabes occupés ne sera pas réglée et que le droit des Palestiniens à l'autodétermination dans leur patrie ne sera pas garanti. De même, l'intégrité territoriale du Liban ainsi que la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël doit être garantie. Ce n'est qu'alors qu'une paix véritable régnera dans la région.

M. Tshering (Bhoutan)

En Afrique du Sud, si l'on progresse vers le changement, le processus est perpétuellement compromis par de lourdes pertes en vies humaines. La violence doit cesser et les pourparlers doivent se poursuivre. L'évolution inévitable vers le changement ne peut plus être retardée.

Si la guerre froide a pris fin, un de ses derniers vestiges demeure : la division de la péninsule coréenne. Nous nous félicitons des échanges qui ont eu lieu récemment entre les deux pays, échanges qui devraient, selon nous, mener à l'unification. Nous appuyons sans réserve les mesures pragmatiques énoncées par le Président Roh Tae Woo, de la République de Corée dans sa déclaration à la présente session et partageons sa vision d'une péninsule coréenne venant se présenter à l'Organisation comme une seule et même nation, et ce, dans un proche avenir.

Au fil des années, la fourniture d'armes a permis aux conflits en Somalie et dans d'autres régions du monde de se poursuivre en dépit des grands changements survenus sur la scène internationale. Les résultats sont tragiques, et nous ne saurions trop insister sur la nécessité immédiate d'une aide humanitaire et d'un règlement du problème.

La disparition du monde bipolaire nous fournit une excellente occasion de mettre fin à la course aux armements et de réaliser le désarmement général et complet. Il ne faut pas laisser passer l'occasion de réorienter les efforts et les ressources engagés dans la fabrication d'armes de destruction massive pour les mettre au service de l'humanité. Si l'on a déjà procédé à des réductions d'armes appartenant aux catégories les plus importantes, la fabrication et la fourniture d'armes plus petites restent florissantes dans de nombreuses régions du monde. Or, les pays en développement ne peuvent pas se permettre de dilapider leurs ressources dans des entreprises aussi improductives et destructrices.

Les tragédies de la guerre et des conflits ne sont pas les seules causes des souffrances humaines. Si elles exigent une attention immédiate, il y a de par le monde des millions de gens dont les souffrances sont quotidiennes, et il est tout aussi important de mettre fin aux conflits que d'éliminer la misère.

Les années 80 n'ont donné que peu de résultats, sinon aucun, dans le domaine du développement socio-économique. C'est dire que rares sont ceux

M. Tshering (Bhoutan)

dont le niveau de vie est aujourd'hui meilleur qu'au début de la décennie. La Stratégie internationale du développement pour les années 90, adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, l'Engagement de Cartagena conclu à la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; la Déclaration de Rio du Sommet de la Terre; et le Message de Jakarta de la dixième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, appellent tous à redoubler d'efforts en matière de développement international dans les 10 années à venir.

M. Tshering (Bhoutan)

Deux événements importants se sont produits dans ce contexte pour le moins décourageant : le Sommet mondial pour les enfants, en septembre 1990, et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin dernier. Le Sommet pour les enfants a clairement attiré notre attention sur la nécessité de redoubler d'efforts pour donner à nos enfants les soins, l'attention et l'éducation nécessaires si nous voulons assurer un avenir meilleur pour l'humanité.

Le Sommet de la Terre a clairement établi qu'il est de l'intérêt de chacun de sauvegarder la planète. Il a été reconnu que ceux qui sont coupables de sa dégradation devront en être comptables, la responsabilité de la protection du fragile équilibre écologique incombant à toutes les nations. Notre planète ne saurait supporter davantage une exploitation intensive, et ceux qui ont de lourdes exigences en matière de ressources naturelles doivent avoir la volonté de réduire leur consommation. En même temps, un nombre croissant de ressources sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie et satisfaire les besoins fondamentaux des milliards de personnes qui vivent dans les pays en développement, en particulier de celles, dont le nombre dépasse 1,1 milliard, qui vivent dans une pauvreté absolue. Continuer de gâcher les ressources limitées de la planète serait désastreux; la seule alternative est une plus grande volonté de partage.

Le rythme élevé de la croissance démographique et l'accroissement subséquent de la demande en ressources font peser une grave menace sur l'environnement et l'avenir. Les pays en développement, où vivent 4,3 milliards de personnes sur les 5,5 milliards que compte la population actuelle, chiffre auquel il faudra ajouter dans les décennies à venir deux nouveaux milliards, doivent prendre les mesures qui s'imposent pour parvenir à trouver un équilibre durable entre cette population et ce développement.

Les trois ou quatre prochaines décennies seront les plus décisives que l'humanité ait jamais connues, car elles détermineront la survie à long terme de la planète. Tout comme l'environnement et le bien-être social sont notre intérêt commun, nos avensirs sont liés pour ce qui est de la richesse économique globale. Tous les pays sont touchés par la lenteur avec laquelle le Nord se sort d'une récession prolongée. De la même façon, la force économique des pays en développement entrave sans nul doute les possibilités économiques au Nord.

M. Tshering (Bhoutan)

L'objectif fixé de longue date qui prévoit de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement n'a pu être atteint par la plupart des pays donateurs, et ce ne sera sans doute pas possible dans le courant de ce siècle. L'aide publique au développement, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, a essuyé des revers en raison non seulement du ralentissement de la croissance mais aussi de la lenteur avec laquelle s'effectuent les remboursements du fait de l'accroissement des modalités et des conditionnalités.

Après des décennies de discussions, la question de la dette n'a toujours pas reçu de solution globale. La nécessité d'un allégement de la dette et l'exigence de crédits supplémentaires sont des problèmes qui doivent être traités de façon juste et globale. Les graves déséquilibres du commerce international, tant en ce qui concerne les prix des produits de base que le volume des échanges, doivent être surmontés. Le commerce est l'une des voies de progrès pour les pays en développement; c'est pourquoi il ne doit pas être limité. Il est également nécessaire de faciliter l'accès au savoir et à la technologie.

Lorsque nous débattons du développement et des changements politiques, nous devons prendre en compte les dimensions humaines et sociales. Nous assistons à une recrudescence des tensions sociales et à un plus grand mépris à l'égard de la dignité humaine en raison de la pauvreté, de la croissance démographique, du chômage qui en découle, des migrations et d'une lutte pour des ressources limitées. Le bien-être salubre des individus et leurs droits peuvent être assurés dans un environnement social, économique, politique et naturel stable. Nous espérons que la deuxième Conférence sur les droits de l'homme, prévue en 1993, et que le sommet mondial sur le développement social qui doit avoir lieu également traiteront ces importantes questions de façon intégrée.

Dans mon pays, le Bhoutan, les activités de développement n'ont commencé que dans les années 60. Depuis lors, il y a eu des changements majeurs : un système de gestion financière et fiscale efficace, un réseau de services sociaux, des routes reliant tous les centres urbains et un secteur en expansion d'exportation de l'énergie, de minéraux et de produits agricoles ont été mis en place. Le développement des ressources humaines et la protection de notre

M. Tshering (Bhoutan)

riche environnement ont fait l'objet d'une attention particulière. Malgré des progrès considérables, notre infrastructure économique reste inadaptée, et les systèmes de communications du pays ont besoin d'être améliorés. En plus des problèmes que connaissent tous les pays les moins développés, le Bhoutan subit le handicap d'être un pays enclavé.

Le Bhoutan a toujours pleinement assumé son développement et il continuera de le faire, mais les progrès que nous avons jusqu'ici déployés n'ont été possibles que grâce au soutien généreux dont nous avons bénéficié, en particulier de la part de l'Inde, du Japon, de la Suisse, du Danemark, du Koweït, de l'Autriche, de la Norvège, des Pays-Bas, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Australie et de divers organismes et institutions des Nations Unies, en particulier de la part du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du programme des Volontaires des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Département de la coopération technique pour le développement (TCD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Je saisis cette occasion pour exprimer à nos partenaires dans le développement la sincère reconnaissance et les remerciements du peuple et du Gouvernement du Royaume du Bhoutan.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée figure celle de la création d'une commission du développement durable. Tout en nous félicitant de la création de cette commission, nous tenons à souligner que son mandat et ses relations avec des organisations existantes devraient être très précis, et qu'elle devrait avoir pour tâche de contribuer de manière efficace et substantielle au développement socio-économique. Il ne faut pas qu'elle soit une organisation perdue dans la masse des organisations internationales qui luttent en faveur du développement.

Le renforcement, la revitalisation et la réorganisation l'Organisation des Nations Unies doivent s'étendre à tous ses organes et institutions. A cet égard, nous nous félicitons des mesures concrètes que le Secrétaire général a prises pour rationaliser le Secrétariat. Les Nations Unies sont enfin prêtes

M. Tshering (Bhoutan)

à s'acquitter efficacement de leur tâche en ce qui concerne le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et la fourniture de secours humanitaires. Nous demandons instamment qu'un effort semblable soit fait pour veiller à ce que la multitude d'organes et institutions consacrés au développement soient rationalisés et revitalisés avec la même vigueur.

Nous avons écouté attentivement les différents points de vue touchant la réforme et la démocratisation des Nations Unies. Il s'agit d'une question d'une extrême importance qui doit prendre en compte les changements de portée historique et la composition actuelle de notre instance internationale. Il faut rééquilibrer les principaux organes de l'Organisation. L'Assemblée générale doit se voir confier plus de responsabilités, et la Cour internationale de Justice doit être dotée de plus de pouvoirs.

Enfin, l'Organisation des Nations Unies n'est plus l'otage de conflits idéologiques, et elle jouit maintenant du respect et de la confiance qu'elle mérite. Ne laissons pas passer cette occasion même si la route est longue. L'Organisation doit évoluer rapidement pour devenir une organisation pertinente, capable d'assumer les responsabilités dont elle n'a pas pu toujours s'acquitter. Plus que tout, elle doit satisfaire avec équité les aspirations et répondre aux espoirs et aux besoins de chacun de ses Membres, grands et petits.

M. PASHOVSKI (Bulgarie) : Monsieur le Président, au début de mon intervention je voudrais exprimer de vifs remerciements à toutes les délégations des Etats Membres pour leur décision unanime de vous conférer la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Cela pourrait être conçu comme une application des règles de procédure qui prévoient que la présidence de la quarante-septième session sera assurée par un représentant de l'Europe de l'Est. Cependant, j'aimerais aussi voir dans cet acte un soutien à tout ce que notre peuple fait pour que la Bulgarie reste exemplaire dans la difficile transition de la dictature vers un état normal.

M. Pashovski (Bulgarie)

Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance à S. E. l'Ambassadeur Samir Shihabi pour son apport précieux aux résultats valables de la quarante-sixième session.

Je suis heureux de pouvoir saluer au nom de mon pays les nouveaux Membres de l'ONU. Nous espérons que d'autres Etats qui sont épris de paix et sont prêts à appliquer les principes de l'Organisation y ajouteront leur contribution.

Le déroulement des travaux au sein de notre organisation est un processus ininterrompu depuis 47 ans. Il a connu des hauts et des bas. Aujourd'hui, nous sommes contents de pouvoir dire qu'une nouvelle étape commence.

Le système communiste agressif qui s'était donné comme but de peindre toute la planète de sa couleur, n'existe plus. Les peuples sous sa domination ont payé cher cette expérience. Les structures étatiques, économiques et sociales sont ruinées. L'environnement s'est dégradé. Ajoutons-y aussi les nouveaux investissements requis pour mettre l'énorme machine militaire qui a été créée sur la voie de la satisfaction des vrais besoins de la société, et nous verrons que nous ne pouvons que nous exclamer : que de ressources perdues!

Le dénominateur commun de tout ce que le communisme a fait est le gaspillage de vies de millions de personnes. Des gens ont été tués, torturés, mutilés, écartés de la vie active. Rendons-leur hommage, car à travers leurs souffrances, l'histoire nous a démontré une fois de plus que la violence peut créer des empires mais ne peut pas les sauvegarder.

En évaluant aujourd'hui la place de l'Organisation des Nations Unies dans la civilisation humaine, nous pouvons nous souvenir que l'empire romain nous a légué non pas les frontières dessinées par les légions mais le droit romain, l'architecture romaine, la philosophie romaine, qui sont tous des produits de la pensée des gens de cette époque. Il en va de même pour les empires orientaux ou coloniaux. Seule la raison laisse des fruits durables. L'échec de ceux qui étaient mal élevés, mal éduqués, mais voulaient gouverner le monde, le prouve une fois de plus.

Il n'est pas nécessaire de faire de longs traités pour comprendre que seules subsistent dans la succession des différentes formes d'organisation sociale les institutions qui assurent les meilleures possibilités à la pensée de se manifester, de se reproduire, de se préserver et d'évoluer. La pensée

M. Pashovski (Bulgarie)

ne connaît pas de frontières locales ou internationales. Elle tisse des liens à travers l'espace et le temps. C'est elle qui réunit vraiment les nations. La meilleure façon de donner un nouvel élan à l'Organisation des Nations Unies, c'est de travailler pour la transformer en une organisation des pensées unies.

Seul l'individu est créateur de pensée. Même du point de vue de la prédominance traditionnelle de l'Etat dans la société, il faut reconnaître que c'est à la personne humaine qu'incombent les responsabilités de maintenir la démocratie parlementaire et la production effective des biens. La protection des droits de l'homme, de chaque homme, doit être une condition primordiale pour l'acceptation de tout Etat dans la famille des Nations Unies. Aujourd'hui, quand nous évaluons les 47 années passées et cherchons les nouvelles orientations, nous voyons que le compromis dans ce domaine vaut cher. Et le prix n'est pas payé seulement par les habitants de l'archipel du goulag, le prix est payé par tout le monde!

Nous sommes conscients que les régimes totalitaires provoquent des crises internes et internationales, qu'ils menacent la nature et parfois même la survie de l'humanité par leurs décisions autoritaires.

Je voudrais saluer le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui nous a présenté son rapport "Agenda pour la paix", dès que la nouvelle atmosphère s'est instaurée à l'ONU. C'est avec une grande satisfaction que la délégation bulgare accepte son message visant à orienter notre organisation vers l'efficacité et les résultats concrets. Il va sans dire que la condition primordiale de la réforme proposée par le Secrétaire général est la fermeture de l'abîme entre les déclarations verbales et la politique réelle des Etats.

La délégation bulgare appuie les idées principales du rapport "Agenda pour la paix" et se félicite du fait qu'au cours de la présente session une discussion constructive sur cette base a été entamée. Nous trouvons utile la création d'un groupe spécial de travail ayant pour but d'accélérer l'évaluation des commentaires et des propositions présentées par les Etats Membres.

Pour la délégation bulgare, le lien entre la paix internationale, le développement et le respect des droits de l'homme est primordial. Ce lien existe dans la Charte. Ce lien a été souligné aussi au cours de la réunion au

M. Pashovski (Bulgarie)

sommet du Conseil de sécurité le 31 janvier de cette année. Nous devrions avoir constamment en vue ce lien quand nous discutons les idées de la diplomatie préventive, le rétablissement ou le maintien de la paix.

La diplomatie préventive est une nécessité et le Secrétaire général doit être appuyé dans ses efforts visant à développer ce concept et à lui donner des dimensions pratiques. Dans ce domaine, il y a tout un éventail d'activités qui pourraient être prises en considération, par exemple : rassembler des informations sur les problèmes qui peuvent provoquer des conflits, établir des contacts avec les forces potentiellement engagées dans le processus conflictuel, envoyer des missions d'enquête ou d'autres missions de courte ou longue durée, envoyer des représentants spéciaux, déployer des observateurs civils ou militaires, le cas échéant, déployer des troupes militaires.

Les efforts des Nations Unies dans le domaine de la diplomatie préventive, la gestion des crises et le renforcement de la paix après les crises, doivent comprendre aussi une coopération plus vaste et effective avec les organisations régionales. Nous appuyons l'idée du Secrétaire général de mieux utiliser le potentiel des organisations régionales. Pour nous, cela signifie d'édifier un système de coordination des efforts des institutions agissant au niveau global et régional. Dès maintenant, cette coordination pourrait être effectuée dans le domaine des missions d'enquête, des rapporteurs spéciaux ou d'autres mesures de cet ordre. Nous trouvons que des idées intéressantes peuvent surgir d'une discussion sur les possibilités de l'ONU de déléguer aux organisations régionales des fonctions, prévues dans le Chapitre VIII de la Charte. En même temps, il ne faut pas oublier que la responsabilité suprême du maintien de la paix est confiée à l'Organisation des Nations Unies.

Nous considérons comme très utile l'expérience déjà acquise dans le travail de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Prenons par exemple la création du poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales, dont les tâches peuvent être parfaitement situées dans le domaine de la diplomatie préventive, ou bien toutes les mesures de confiance élaborées au cours du processus d'Helsinki, y compris le Traité,

M. Pashovski (Bulgarie)

récemment signé, relatif au libre survol des territoires. Je peux mentionner une mesure que la délégation bulgare a proposée au cours des négociations à Vienne et qui est déjà expérimentée avec succès dans la pratique et consiste à inviter les attachés militaires accrédités dans un pays à visiter les régions de tension. Avec les ajustements nécessaires, quand cela est possible, beaucoup de ces mesures peuvent acquérir un statut universel.

Il nous semble que le processus inverse, lui aussi d'ailleurs, peut être utilisé. L'idée de créer un registre universel des armes conventionnelles peut également être réalisée au niveau régional pour empêcher que des quantités d'armes conventionnelles qui peuvent déstabiliser une région ne s'accumulent sans contrôle préventif. Les registres régionaux assureront non seulement une transparence accrue, mais pourront aider à la création et au fonctionnement du registre mondial. La Bulgarie réaffirme son engagement d'appliquer la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale sur la "Transparence dans le domaine des armements".

M. Pashovski (Bulgarie)

La réforme de l'ONU ne peut se faire sans renforcer la confiance entre les Etats. La continuation du processus du désarmement est absolument nécessaire pour maintenir le nouveau climat dans le monde. Nous rendons hommage aux Présidents George Bush et Boris Eltsine d'avoir entrepris des pas courageux pour réduire les armes nucléaires offensives et pour diminuer le risque d'holocauste nucléaire. Nous espérons qu'ils poursuivront leurs efforts et mèneront ce processus jusqu'au but.

Encouragés par le succès réalisé dans le désarmement nucléaire et sachant que des conflits régionaux sévissent, nous estimons qu'il est temps de faire un pas décisif pour résoudre le problème de la non-prolifération des armes de destruction massive. Comme Etat partie au Traité sur la non-prolifération, la Bulgarie connaît sa valeur et appuie les efforts visant à le rendre universel. Nous nous prononçons pour la continuation de son effet après 1995 sans établir un nouveau délai.

Nous avons participé à l'élaboration de la convention sur les armes chimiques et nous attendons de la présente session qu'elle l'adopte. Du haut de cette tribune je voudrais confirmer la volonté de la Bulgarie d'être parmi les pays qui signeront les premiers la convention et vont travailler pour son entrée en vigueur le plus rapidement possible.

En déployant des efforts pour empêcher la guerre mondiale, nous ne pouvons pas oublier que des guerres régionales sévissent. Que ce soit l'Iraq, la Somalie ou la Bosnie-Herzégovine, la maladie est universelle, même si les solutions ne peuvent être qu'individuelles.

Dès le début de la crise yougoslave, la Bulgarie a adopté une position visant à empêcher l'extension du conflit et à collaborer avec la communauté internationale dans les efforts visant à trouver une solution politique. Nous avons participé à la Conférence de Londres qui a activé les efforts internationaux en lançant le processus des négociations sous l'égide des Nations Unies et de la Communauté européenne, et nous appuyons fermement les principes élaborés par la Conférence, considérant qu'ils constituent la base d'une solution durable et générale de ce conflit.

La Bulgarie a reconnu toutes les républiques qui, d'après les procédures constitutionnelles, ont exprimé clairement leur désir de devenir des Etats

M. Pashovski (Bulgarie)

souverains. Cela permet de réunir toutes les parties de l'ancienne Fédération autour de la table de négociation. En l'absence d'une ou deux d'entre elles, ce n'est pas possible. De cette façon nous avons reconnu les frontières internationales existantes, en montrant clairement que nous ne nous apprêtons pas à utiliser les difficultés de notre voisin à des fins nationalistes.

En ce moment il est extrêmement important de limiter le conflit et d'empêcher son extension. Le Gouvernement bulgare est décidé à continuer la collaboration avec la communauté internationale dans l'exécution des décisions de la Conférence de Londres et du Conseil de sécurité.

Un moyen additionnel mais effectif est le déploiement des missions d'observateurs internationaux. Dès la fin de l'année dernière le Gouvernement bulgare a déclaré à plusieurs reprises qu'il était prêt à accepter une telle mission sur son territoire. Nous appuyons la décision prise dans le cadre de la Conférence sur la la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) d'envoyer des missions dans les pays voisins de la Serbie et du Monténégro et nous saluons la mission de la Communauté européenne qui est en Bulgarie.

Je voudrais rappeler que nous avons invité une autre mission spéciale des Communautés européennes et de la CSCE pour prêter assistance à nos autorités dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

Et quand nous parlons des sanctions, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'elles frappent en même temps les pays qui les appliquent. Que cela soit le cas de l'Iraq, de la Libye ou bien de l'ex-Yougoslavie, un grand nombre d'entreprises bulgares sont sérieusement affectées et toute notre économie subit des pertes considérables. Si nous voulons punir seulement le coupable, il serait juste d'envisager de mettre en place un programme de compensation pour le non-coupable.

La Bulgarie continuera ses efforts en vue d'organiser une conférence pour réaffirmer l'applicabilité dans les Balkans des principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. L'initiative bulgare d'un forum balkanique représente une concrétisation des principes généraux de l'Acte final d'Helsinki d'après les réalités dans les Balkans. Dans ce contexte, la mise en place et la réalisation d'un programme spécial pour la convalescence économique des Etats balkaniques, une sorte de "plan Marshall", est d'une importance exclusive.

M. Pashovski (Bulgarie)

La Bulgarie s'efforce d'établir des relations avec les Etats voisins sur une base juridique stable. Nous avons conclu des accords d'amitié, de coopération et de bon voisinage avec la Grèce, la Turquie, la Roumanie, et nous sommes en train de signer un tel accord avec l'Albanie, la Slovénie et la Croatie. Nous voulons vivre en paix et bon voisinage avec tous les peuples de la région, y compris les peuples serbe et monténégrin, avec lesquels nous avons de longs liens historiques. Nous espérons qu'ils retrouveront le plus rapidement possible leur place dans cette salle, ce qui serait le meilleur signe que les problèmes sont déjà résolus.

La mort de milliers de personnes et la souffrance de millions d'autres, avant tout des femmes, des enfants et des vieillards, les flots immenses de réfugiés et la pratique barbare de la purification ethnique ne doivent être oubliés. Ces violations flagrantes du droit international humanitaire ont démontré avec éloquence la nécessité impérieuse de créer une cour pénale internationale qui aurait la compétence de juger des individus ayant commis des crimes contre la paix et l'humanité. Peut-être serait-il opportun d'analyser les possibilités d'utiliser à ces fins une des cours permanentes déjà existantes - la Cour internationale de Justice ou la Cour européenne des droits de l'homme. En tout cas, une discussion est nécessaire et la délégation bulgare se prononce en faveur de la continuation du travail de la Commission de droit international en vue d'élaborer le projet de statut d'une telle cour.

Nous pensons qu'après la guerre froide il est impératif de renforcer le rôle du droit international dans les relations internationales. Cela s'avère nécessaire, à notre avis, parce que la structure bipolaire des relations internationales ayant disparu, il faut lui substituer des règles juridiques claires et précises et en même temps universellement reconnues. Procédant à partir de là, il faut, à notre avis, promouvoir surtout l'application stricte des dispositions de la Charte de l'ONU et renforcer le rôle de l'ONU dans les affaires internationales.

La Bulgarie appuie énergiquement toutes les actions et mesures envisagées dans le programme biennal pour le déroulement de la Décennie du droit international. Notre conviction est qu'une partie du programme concernant les moyens et méthodes de règlement pacifique des différends internationaux

M. Pashovski (Bulgarie)

est la partie la plus importante. Dans ce contexte, je voudrais informer les représentants que le 23 juin 1992 le Gouvernement bulgare a déposé auprès du Secrétaire général une déclaration d'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. En plus, le même jour, nous avons retiré nos réserves aux dispositions juridictionnelles d'un nombre de conventions internationales telles que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention internationale contre la prise d'otages, et d'autres. Je voudrais étendre le soutien de la délégation bulgare à la recommandation du Secrétaire général contenue dans le paragraphe 38 de son rapport, "Agenda pour la paix", à savoir que l'Assemblée générale pourrait, conformément à l'Article 96, paragraphe 2, de la Charte, autoriser le Secrétaire général à demander des avis consultatifs à la Cour internationale de Justice. Une pareille possibilité renforcera considérablement l'efficacité du travail du Secrétaire général.

J'ai commencé mon intervention avec quelques réflexions sur le rôle de la personne humaine comme seul porteur de la raison et créateur de la pensée. L'honneur et la dignité sont immanents à chaque être humain et l'histoire nous montre que tous les conflits sont plus ou moins liés à des violations des droits de l'homme. Notre organisation a créé de très bonnes normes dans ce domaine et l'accent maintenant doit être mis sur l'amélioration des mécanismes de contrôle et de la mise en oeuvre des normes existantes.

M. Pashovski (Bulgarie)

Les crises qui ont suivi la désintégration des fédérations multinationales ont montré l'importance des problèmes des minorités ethniques et religieuses dans le cadre général de la protection des droits de l'homme. Dans ce contexte, mon pays éprouve une inquiétude profonde à propos du sort de la minorité bulgare en Serbie. N'étant pas directement touchée par la guerre, cette population éprouve un sentiment d'insécurité justifié à l'égard de son avenir et de son identité et ne devrait pas être oubliée par la communauté internationale.

La Bulgarie démocratique a réussi à trouver une approche originale et effective à la solution de ses problèmes. Les Turcs bulgares ont des représentants au parlement national et portent leur part de responsabilité à l'égard de l'avenir du pays. La tolérance ethnique est un trait caractéristique du peuple bulgare et une des preuves les plus éloquents en est le sauvetage des Juifs en Bulgarie pendant la seconde guerre mondiale.

Les mots "la guerre" et "la paix" se sont mêlés dans mon intervention, comme d'ailleurs ils le sont dans la réalité. Mais il est clair que la paix finira par l'emporter. Car c'est dans la paix que l'homme se montre raisonnable et créateur. Les gens qui ont prêché la paix sont toujours parmi nous; ceux qui ont crié la violence ne le sont pas. C'est pour cette raison qu'en Bulgarie nous avons dit "adieu" au communisme, et nous nous sommes ralliés aux Nations Unies par la pensée.

M. SSEMOGERERE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, grâce à vos qualités et à votre expérience, vous guiderez nos débats avec succès. Je voudrais également rendre un hommage bien mérité à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi du Royaume d'Arabie saoudite, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux de la quarante-sixième session.

C'est avec un sentiment de fierté et de satisfaction que je saisis cette occasion, tout d'abord pour féliciter M. Boutros Boutros-Ghali, fils éminent de l'Afrique, de son élection méritée au poste important de Secrétaire général de notre organisation, et, ensuite, pour lui exprimer notre sincère reconnaissance pour l'autorité remarquable dont il a fait preuve dans

M. Ssemogerere (Ouganda)

l'exercice de ses fonctions. Les longues et précieuses années que M. Boutros Boutros-Ghali a passées au service de l'Afrique, en particulier à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le rôle central qu'il a joué en oeuvrant au rétablissement de la paix dans le cadre des accords de Camp David, et la connaissance approfondie qu'il a des questions brûlantes du monde en développement constituent pour lui des références parfaites pour assumer le poste le plus élevé et le plus stimulant de l'Organisation. Nous lui souhaitons plein succès; il a toute la confiance de l'Ouganda; et il peut compter sur notre coopération et notre appui constants.*

L'Ouganda souhaite la bienvenue aux 13 nouveaux Membres des Nations Unies, avec lesquels nous espérons établir des relations étroites et mutuellement bénéfiques. Un des principes importants de cette organisation est l'autodétermination par les peuples des Etats Membres. L'admission de nouveaux Membres est conforme à ce principe.

Lorsque nous nous sommes réunis ici lors de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, c'était sur fond d'événements politiques internationaux qui avaient profondément modifié le paysage mondial. La transformation des relations internationales s'est accélérée au cours de l'année passée, et a inauguré un nouveau style de relations. A la place de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, nous voyons apparaître maintenant une relation plus coopérative. La suspicion réciproque, le conflit et la course aux armements concomitante entre les grandes puissances ont été remplacés par le dialogue et des efforts conjoints. Les dictatures sont en train de céder la place aux démocraties, et les conflits sont réglés par le dialogue.

En tant que membre du Mouvement des non-alignés, l'Ouganda a toujours exhorté les grandes puissances à mettre fin à leurs rivalités et à unir plutôt leurs efforts pour promouvoir la paix et la sécurité internationales ainsi que le développement économique et social de tous les pays, comme le prévoit la Charte. Nous nous félicitons donc de l'émergence de relations pacifiques entre les grandes puissances, et avons par conséquent de bonnes raisons d'espérer que l'investissement dans le développement économique et social partout dans le monde se verra maintenant accorder une priorité plus élevée. A ce propos,

* M. Kalpagé (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.

M. Ssemogerere (Ouganda)

il convient de relever tout particulièrement l'allocution importante prononcée prononcée à la présente session de l'Assemblée par le Président George Bush des Etats-Unis d'Amérique lorsqu'il a présenté des idées nouvelles au sujet de la coopération économique internationale. Ces idées méritent d'être examinées avec sérieux.

On se souviendra que les divisions de la guerre froide ont entravé les efforts de l'Organisation dans l'accomplissement de son mandat. Mais la convergence des objectifs qui existe maintenant entre les membres permanents du Conseil de sécurité, telle qu'envisagée par les pères fondateurs, a facilité le rôle central des Nations Unies dans la recherche de solutions aux différentes crises régionales. De la Yougoslavie et du Cambodge en passant par la Somalie, pour ne citer que quelques exemples, il est devenu possible maintenant pour les Nations Unies de s'attaquer aux causes sous-jacentes des crises sans que leurs actions soient entravées par les différences idéologiques de leurs Membres.

A mesure que la confiance placée dans les Nations Unies s'accroissait, les responsabilités que l'Organisation est appelée à prendre se sont également accrues. Ses ressources restent cependant précaires. Il est urgent que l'Organisation soit renforcée, restructurée de façon appropriée et pourvue des moyens adéquats pour pouvoir relever les défis auxquels elle est confrontée.

Il est critique que les organes des Nations Unies deviennent plus représentatifs pour être à même de mieux répondre aux intérêts et aux aspirations de tous leurs Membres. L'objectif devrait être de faire en sorte que le processus de prise de décisions aux Nations Unies, y compris au Conseil de sécurité, soit plus démocratique et plus transparent. C'est dans cet esprit que l'Ouganda examinera favorablement les différentes propositions de réforme des Nations Unies. Nous sommes ainsi prêts à examiner les propositions de réforme et d'élargissement de la composition du Conseil de sécurité afin de refléter les réalités contemporaines et d'arriver à une représentation mieux équilibrée et plus équitable, sans pour autant sacrifier la capacité et l'efficacité.

La structure actuelle du Conseil de sécurité reflète les réalités de 1945 et de la guerre froide qui en a résulté. Des pays ont été choisis membres permanents du fait de leur capacité, à l'époque, à contribuer au maintien de

M. Ssemogerere (Ouganda)

la paix et de la sécurité internationales et à prévenir la guerre. Officiellement il convient de dire, avec reconnaissance, que les structures de l'Organisation ont bien rempli leurs obligations principales, et ont, en particulier, protégé la communauté internationale d'une guerre mondiale et d'une catastrophe nucléaire.

Il faut cependant reconnaître que nous arrivons maintenant à un âge où de nouvelles questions telles que le développement, la protection de l'environnement et les progrès de la technologie sont critiques en matière de relations internationales et affectent la sécurité du monde. Nous pensons donc qu'il est nécessaire de revoir les critères requis pour être membre permanent afin de prendre en compte la capacité des pays à apporter une contribution dans ces domaines.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Ne serait-ce qu'au titre de la responsabilité, il est impératif que les Etats Membres, dont l'Organisation dépendra de plus en plus en tant que principale source des contributions nécessaires à la mise en oeuvre de son nouveau programme dans le siècle à venir, aient un mot à dire dans les structures de prise de décisions au sein des Nations Unies.

Deuxièmement, lors de toute restructuration du Conseil, il importera également d'examiner la possibilité de prévoir pour chaque région importante un membre permanent, qui serait désigné à la suite de consultations avec les organisations et les groupes régionaux pertinents. Il faut prendre en compte un important critère, à savoir qu'un pays, grand ou petit, lorsqu'il souhaite adhérer au Conseil de sécurité, doit pleinement faire siennes, et agir en conséquence, les valeurs sous-jacentes du mandat des Nations Unies en faveur de la paix, du respect des droits de l'homme, de la démocratisation et autres normes internationales acceptées. A notre avis, les Membres de l'Organisation auraient ainsi davantage confiance dans le Conseil et seraient plus enclins à accepter ses décisions.

Certes, le rapprochement entre les superpuissances, de même que le climat international actuel, ont été propices au règlement de conflits de longue date, mais nous ne devrions pas nous contenter de cette situation. Il reste de nombreux obstacles considérables à surmonter dans notre recherche d'un nouvel ordre mondial plus pacifique, plus sûr, plus juste et plus équitable. Parallèlement à une intégration accrue entre Etats et des méthodes de gouvernement plus démocratiques, nous voyons des forces centrifuges déchirer des Etats et des sociétés, en Europe comme dans des pays en développement. Nombre de ces conflits sont nourris par des différences ethniques, religieuses, raciales ou sectaires et ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines et des souffrances pour un large nombre d'innocents du fait des déplacements de population, de la destruction des infrastructures sociales et économiques, de la rupture de l'ordre public et du manque de vivres, d'installations médicales et de logement. Ces conflits devraient être, à juste titre, le principal centre d'attention de nos délibérations. Il est légitime que la communauté internationale exige qu'ils soient réglés promptement et de façon pacifique, et que l'on ait recours aux mécanismes les plus pratiques pour fournir immédiatement une assistance humanitaire à ceux

M. Ssemogerere (Ouganda)

qui souffrent. La souveraineté nationale ne devrait pas être invoquée pour empêcher la fourniture d'une assistance humanitaire à des personnes innocentes.

En Afrique du Sud, nous sommes encouragés par les mesures constructives prises par M. De Klerk pour démanteler l'appareil de l'apartheid. L'abrogation des piliers législatifs de l'apartheid - le Population Registration Act, le Group Areas Act et le Land Act -, suivie par la convocation de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), nous avaient donné espoir que nous étions enfin à la veille de la mise en oeuvre d'un processus irréversible vers l'instauration d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Nous déplorons donc profondément que le processus ait ensuite été sapé et menacé par une violence qui a provoqué des milliers de pertes en vies humaines parmi la population noire. Nous avons encore présent à la mémoire le carnage de Boipatong au début de l'année et, plus récemment, celui dans le bantoustan du Ciskei. Le fait que le Gouvernement sud-africain n'ait pas réussi à prévenir et à contenir la violence fait douter clairement de l'engagement du gouvernement de Pretoria de démanteler complètement l'apartheid et d'instaurer un ordre véritablement démocratique dans le pays.

Nous nous félicitons des récents pourparlers entre M. Nelson Mandela et M. De Klerk en vue de sortir de l'impasse. Ces pourparlers devraient donner une nouvelle impulsion au processus. Le gouvernement De Klerk doit prendre des mesures radicales pour maîtriser la violence et pour accroître la confiance dans le processus de négociation. Il devrait également libérer sans délai tous les prisonniers politiques. Nous félicitons l'ONU, qui a décidé d'envoyer des observateurs en Afrique du Sud pour suivre la situation et pour aider au processus de changement démocratique. Nous restons convaincus qu'il faudra envoyer encore bien d'autres observateurs pour assurer une présence internationale efficace.

L'Organisation est à l'avant-garde de la lutte contre l'apartheid et il est impératif qu'elle y reste jusqu'à la réalisation de l'objectif visé. La position de l'Ouganda reste la suivante : tant que la constitution de l'apartheid ne sera pas éliminée et remplacée par une autre constitution qui garantisse les droits de l'homme et les libertés politiques à tous les Sud-Africains sur un pied d'égalité, nous n'aurons pas atteint notre objectif.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Tout en reconnaissant que les sanctions doivent être levées progressivement compte tenu des progrès réalisés, nous estimons que la communauté internationale doit maintenir les pressions nécessaires pour que le Gouvernement sud-africain continue de négocier de bonne foi. Il est critique de se mettre d'accord sur une constitution qui dégage le plus large consensus. A cette fin, il est crucial que toutes les parties en Afrique du Sud prennent part aux négociations et que les dirigeants sud-africains et la communauté internationale n'épargnent aucun effort pour encourager toutes les consultations de sorte qu'aucun groupe important ne se sente laissé pour compte.

Les événements en Afrique du Sud ont eu des incidences considérables sur l'évolution de la situation ailleurs en Afrique australe. L'apartheid a toujours été une source de déstabilisation pour la région, notamment pour les Etats de première ligne, l'Angola et le Mozambique ayant été les plus frappés. Au fil des années, ces pays ont fait l'objet d'une campagne de déstabilisation qui a encouragé des conflits internes fratricides. Nous sommes heureux de constater que, dans les deux pays, des progrès ont été faits vers la réconciliation et le règlement global des conflits internes. L'Angola vient de tenir des élections auxquelles toutes les parties ont participé. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), a largement contribué à la création d'une atmosphère propice à la réconciliation. Au Mozambique, le Gouvernement et la RENAMO sont parvenus à l'accord qui est énoncé dans la Déclaration commune signée à Rome. Nous nous félicitons de cet accord, et nous espérons qu'un accord de cessez-le-feu sera bientôt signé afin de faciliter la tenue d'élections et d'ouvrir la voie vers une paix durable.

Le Mozambique, l'Angola et les autres Etats de première ligne sont les principaux Etats qui ont subi les conséquences de la lutte contre l'apartheid. Leurs infrastructures économiques et sociales ont été endommagées dans ce processus. Leur économie aura donc besoin de plus de temps pour se remettre. La longue sécheresse qu'ils connaissent actuellement a aggravé ces problèmes. Je voudrais lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle leur fournisse toute l'assistance nécessaire à leur redressement économique et à leur développement.

M. Ssemogerere (Ouganda)

La Somalie est frappée par un désastre aux proportions énormes qui est, d'une part, causé par l'homme et, d'autre part, aggravé par la sécheresse. Les dirigeants de l'OUA et les dirigeants africains, dans les cadres régional et sous-régional, ont déployé en vain des efforts énergiques pour réconcilier les différences politiques sous-jacentes. Samedi dernier, le Président Museveni de l'Ouganda a cherché à encourager le dialogue entre les parties en ayant des discussions avec, notamment, le Président somali intérimaire Ali Mahdi et le général Farah Aideed, du Congrès uni somali, au cours desquelles il a appelé l'un et l'autre à trouver une solution à leur différend. Le conflit a déjà entraîné misère et pertes massives en vies humaines pour le peuple somali. Un des principaux problèmes est que la poursuite du combat rend extrêmement difficile la distribution des vivres. Nous lançons un appel aux divers groupes en Somalie pour qu'ils mettent un terme au conflit. Nous saluons les efforts des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui fournissent l'assistance humanitaire. Nous demandons à la communauté internationale d'accroître son appui à cette initiative. Nous lançons un appel aux divers groupes en lutte en Somalie pour qu'ils coopèrent avec les Nations Unies et travaillent à la réconciliation nationale. Nous appuyons l'appel du Président en exercice de l'OUA, le Président Abdou Diouf du Sénégal, en vue de la convocation d'une conférence internationale sur la Somalie une fois qu'elle aura été dûment préparée.

Le Secrétaire général, dans son rapport annuel et dans son rapport "Agenda pour la paix", souligne le rôle des efforts régionaux et sous-régionaux pour atténuer les tensions et trouver des solutions à long terme. Nous approuvons ces observations du Secrétaire général.

En Afrique de l'Est, les efforts de nos chefs d'Etat ont permis de progresser sensiblement vers des solutions à long terme aux problèmes régionaux, notamment celui des réfugiés.

M. Ssemogerere (Ouganda)

La création de commissions mixtes avec nos voisins a été une mesure très utile d'édification de la confiance. Les Nations Unies devraient appuyer nos efforts.

Pour ce qui est du Libéria, l'Ouganda continuera d'appuyer l'initiative de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour un règlement pacifique. Les factions au Libéria devraient coopérer avec le Groupe de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO et respecter les termes de l'accord convenu à Yamoussoukro, réaffirmés récemment au sommet de Dakar de la CEDEAO, notamment pour ce qui est de la démobilisation et de la transition pacifique vers un gouvernement démocratique. Il faut également que les Nations Unies s'impliquent activement pour aider la sous-région à empêcher que la situation ne se détériore davantage.

Le conflit dans le sud du Soudan a été une source d'angoisse pour nous. La population de cette zone a longtemps connu les affres de la guerre et les pertes de vie qui les accompagnent, ainsi que les problèmes des réfugiés et des déplacements de population. La voie d'une solution à long terme passe par le dialogue et la réconciliation entre les parties au Soudan. Le temps est un élément primordial dans cette situation. L'Ouganda apprécie et encourage les efforts dans ce sens du Président Babangida et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Je voudrais exprimer notre gratitude à la communauté internationale pour être venue au secours de la population civile par son assistance humanitaire. Nous espérons que tant le Gouvernement du Soudan que la Sudanese People's Liberation Army (SPLA) faciliteront les efforts humanitaires internationaux, malheureusement suspendus en ce moment, ce qui a pour résultat que l'aide qui parvient à la population touchée est très limitée.

L'Ouganda se félicite des initiatives fructueuses tant régionales qu'internationales pour trouver une solution au conflit armé et social au Rwanda. L'Ouganda reconnaît et appuie le dialogue en cours, avec la médiation de la Tanzanie, entre le Gouvernement du Rwanda et le Front patriotique rwandais, conformément aux accords et aux recommandations des conférences régionales et sous les auspices de l'OUA. L'Ouganda apprécie le rôle utile et constructif joué par les observateurs internationaux en la matière.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Pour ce qui est du Sahara occidental, la résolution 690 (1991) du Conseil de sécurité reste la seule base convenue de règlement du problème. Nous espérons que les obstacles relatifs aux critères d'éligibilité pour voter seront bientôt surmontés et que la voie sera ouverte au référendum envisagé dans le plan de règlement.

La crise du Moyen-Orient, au coeur de laquelle se trouve la question de Palestine, a été l'un des problèmes les plus délicats à être portés à l'ordre du jour des Nations Unies. La paix dans la région continuera de nous échapper si une solution n'est pas trouvée à cette question. L'Ouganda se félicite donc de l'initiative des Etats-Unis, qui ont amorcé des négociations entre toutes les parties concernées, en commençant par la Conférence de Madrid l'an dernier. Tout en regrettant l'absence de percée jusqu'à présent, nous sommes encouragés de voir que le dialogue se poursuit. Nous appelons toutes les parties à continuer de négocier, à dissiper les soupçons réciproques, à susciter la confiance et à s'attaquer aux véritables questions qui permettront de trouver une solution complète, juste et durable.

L'Ouganda se félicite du rétablissement de l'indépendance du Koweït, dans lequel les Nations Unies ont joué un rôle clef. Nous espérons que la guerre du Golfe est loin derrière et qu'il sera possible de restaurer la prospérité et de rediriger les énergies des pays de la région vers le développement économique et social.

Quant à Chypre, nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour aboutir à un accord sur les principes fondamentaux d'un règlement général. Nous estimons toujours que tout règlement devrait sauvegarder la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de Chypre.

Dans la péninsule coréenne, l'Ouganda continue d'appuyer les aspirations du peuple coréen à la réunification pacifique. Nous souhaitons les encourager dans leur dialogue à cette fin.*

Au Cambodge, nous constatons les progrès accomplis par l'Autorité de transition des Nations Unies dans la mise en oeuvre des accords pour un règlement politique global. Nous regrettons cependant que des problèmes

* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Ssemogerere (Ouganda)

subsistent, au sujet de la deuxième phase du cessez-le-feu, en ce qui concerne le regroupement, le cantonnement et le désarmement des différentes forces armées. Nous appelons toutes les parties aux accords à respecter leurs engagements pour que la paix et la stabilité puissent être rétablies dans le pays.

L'Ouganda est profondément préoccupé de la persistance du conflit dans l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie. La Yougoslavie était un pilier du Mouvement des pays non alignés et elle a contribué substantiellement au Mouvement et à la lutte pour l'indépendance de nos Etats au plus fort de la guerre froide. C'est donc une source de profonde anxiété que de constater qu'après avoir été démantelée, la Yougoslavie est devenue une région d'instabilité, de conflit et de guerre en raison de différends ethniques et religieux. Nous rejetons la notion d'"épuration ethnique", que nous estimons totalement contraire aux normes acceptées.

La Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) fonctionne dans des circonstances très difficiles et très dangereuses. Elle mérite tout notre appui dans ses efforts pour rétablir la paix dans la région. Nous exhortons toutes les parties à choisir la voie de la paix et de la réconciliation.

En matière de désarmement, l'Ouganda se félicite de la conclusion heureuse des négociations sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et leur destruction, qui doit être présentée à cette session de l'Assemblée pour adoption. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération, l'Ouganda a également l'intention de participer activement à la préparation de la Conférence d'examen de 1995, qui décidera de la prolongation du Traité. Nous espérons que cet examen consolidera le Traité en éliminant les déséquilibres actuels et qu'il se traduira par une assistance accrue aux pays en développement pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'Ouganda est heureux de voir que la question des droits de l'homme a une place de choix dans l'ordre du jour international. Tant dans notre politique intérieure que dans notre politique étrangère, nous accordons une haute priorité à cette question. Dans le cadre de notre engagement à ce titre, mon gouvernement s'est soucié de consolider la primauté du droit et notre capacité de mettre en oeuvre ces droits. Nous estimons qu'une formation appropriée des

M. Ssemogerere (Ouganda)

responsables des forces de l'ordre est cruciale. Nous avons donc comme il se doit accordé à cela la priorité dans nos programmes. Actuellement, l'Ouganda s'est lancé dans un processus de promulgation d'une nouvelle constitution qui devrait inclure des garanties pour les droits de l'homme fondamentaux et les libertés politiques. Je tiens à exprimer aux fins du procès-verbal notre gratitude à l'égard des pays qui ont aidé l'Ouganda à cet égard.

L'Ouganda attend avec intérêt la troisième Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui doit se tenir à Vienne l'an prochain. La Conférence devrait nous donner l'occasion de consolider la mise en oeuvre des instruments existants dans le domaine des droits de l'homme, de développer des normes nouvelles si nécessaires, et d'examiner en profondeur la relation étroite entre droits de l'homme et développement.

On a souligné que les peuples doivent être au coeur du développement. Nous en convenons. Il faut donc nous efforcer de parvenir à la justice sociale et à l'égalité pour tous les peuples. Notre attachement déclaré pour les droits de l'homme et la démocratie ne peut être pris au sérieux s'il ne va de pair avec un engagement à traiter des problèmes du sous-développement, de la pauvreté massive et de la misère sociale que subit la grande majorité de la population mondiale. La paix durable ne peut se fonder que sur le progrès économique dans les pays et entre les pays.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Malheureusement, alors que nous approchons du prochain millénaire, les problèmes économiques et sociaux des pays en développement continuent d'empirer. L'environnement extérieur général reste défavorable, la plupart des pays doivent faire face à une dégradation des termes de l'échange, à un fardeau écrasant de dettes et à une réduction des courants de ressources prévus pour le développement. Alors qu'il y a une intégration croissante du processus de production et de la globalisation du commerce international, la tendance à la marginalisation des pays les moins avancés se poursuit.

La situation critique en Afrique est un sujet de grave préoccupation. Le Secrétaire général, dans son rapport annuel, décrit très bien la crise qui sévit en Afrique :

"La plupart des Africains sont plus pauvres aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lorsque leurs pays ont accédé à l'indépendance vers la fin des années 50 et durant la décennie suivante. L'ensemble du continent comprend 32 des 47 pays les moins avancés du monde. L'Afrique est le seul pays à revenu bas où le nombre d'habitants vivant dans la pauvreté risque de s'accroître d'ici à l'an 2000 si les tendances actuelles se confirment. C'est aussi la seule région au monde dont la dette globale est égale ou supérieure à la production économique. Le mouvement naissant vers un pluralisme politique en Afrique ne saurait guère résister à l'assaut ininterrompu de la désertification, de la famine et du dénuement, car la misère n'est pas exactement une terre d'élection pour la démocratie. Elle engendre un effort de survivre que ne saurait contenir les frontières nationales. Il faut que les pays africains deviennent maîtres de leur destinée économique dans un environnement mondial plus coopératif." (A/47/1, par. 62)

Pour répondre à cette situation tragique, l'Assemblée générale a adopté, à sa quarante-sixième session, au titre de la résolution 46/151, le nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dont l'objectif est d'accélérer la transformation, l'intégration et la diversification des économies africaines.

Le nouvel ordre du jour vise à atteindre un taux de croissance réelle du produit national brut d'environ 6 % par an tout au long de la décennie en s'attachant tout particulièrement à des objectifs comme l'augmentation de

M. Ssemogerere (Ouganda)

l'espérance de vie, la réduction du taux de mortalité infantile et maternelle, et l'amélioration des services de santé, de purification de l'eau, d'éducation élémentaire et de logement.

La plupart des pays africains ont entrepris des réformes majeures de leurs politiques et de leurs mécanismes économiques intérieurs. En Ouganda, par exemple, nous nous employons à libérer l'économie et nous avons mis en place un code d'investissement étranger attrayant. Ces réformes ne peuvent avoir de sens que si l'environnement économique extérieur les favorise et si elles entraînent une réaction favorable sous forme d'un commerce et d'un investissement accrus. On se souviendra que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, n'a pas atteint ses objectifs du fait de l'incapacité de la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires. Pour que le nouvel ordre du jour soit couronné de succès, il faut donc que la volonté politique de nos partenaires soit à la mesure de leurs engagements.

Le Plan d'action au niveau du système dont est saisie l'Assemblée générale offre au système des Nations Unies un moyen de s'attacher davantage à l'Afrique. A cet égard, l'Ouganda se félicite de la Conférence internationale pour l'assistance aux enfants africains, qui doit avoir lieu à Dakar en novembre, et nous félicitons l'UNICEF du travail de préparation déjà effectué.

Nous lançons un appel aux institutions internationales pour qu'elles affectent des ressources au nouvel ordre du jour. A cet égard, nous félicitons le programme spécial du Fonds international de développement agricole pour l'Afrique subsaharienne. Je voudrais également faire part de la reconnaissance de mon gouvernement au Gouvernement japonais pour l'initiative qu'il a prise d'accueillir en 1993 une conférence sur le développement africain, qui réunira les pays africains, les donateurs principaux et les institutions internationales pour discuter des moyens d'accélérer le développement économique africain.

Deux grandes conférences ont eu lieu l'année dernière, à savoir : la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED VIII) et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui a mené au programme Action 21. Il est indispensable de maintenir l'élan acquis à Rio et à la CNUCED VIII en mettant en place les

M. Ssemogerere (Ouganda)

mesures visant à appliquer ces décisions. Le Sommet de Rio a créé un lien manifeste entre l'environnement, la croissance et le développement. La nécessité d'aider les pays en développement à aboutir au développement durable a été soulignée. Nous espérons que les négociations d'Uruguay se termineront bientôt avec succès et qu'elles supprimeront les obstacles qui empêchent nos produits d'atteindre les marchés des pays industrialisés.

Dans le rapport "Agenda pour la paix" (A/47/277), publié à la suite de la déclaration adoptée à l'issue de la réunion historique au Sommet du Conseil de sécurité du 31 janvier 1992, le Secrétaire général donne un aperçu de ces propositions tendant à renforcer le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le rapport contient certaines propositions utiles sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, la consolidation de la paix et le rôle des groupes régionaux, qui, si elles sont adoptées, renforceront l'efficacité des Nations Unies. Nous convenons que les accords régionaux, dans de nombreux cas, disposent d'un potentiel d'alerte rapide, de contrôle et de désamorçage de situations de conflits, potentiel auquel on devrait avoir recours. L'ONU et la communauté internationale devraient les aider à améliorer cette capacité.

L'Organisation de l'unité africaine, par exemple, s'efforce de créer un mécanisme visant à prévenir les conflits, à les gérer et à les résoudre. Un tel mécanisme renforcerait les capacités de maintien de la paix de l'OUA. Toute assistance offerte à cet égard sera un important investissement dans la paix et le développement en Afrique.

Je voudrais souligner, comme il est indiqué dans le rapport annuel du Secrétaire général, que le sous-développement et la pauvreté sont des sources premières de conflit. L'ONU, par la formulation de sa politique macro-économique et sa mise en oeuvre, a joué un rôle clef pour forger un consensus mondial sur les questions de développement. Comme prévu par la Charte des Nations Unies, l'Organisation doit continuer à exercer cette fonction, plus particulièrement maintenant, où de nombreux pays en développement procèdent à une restructuration afin d'intégrer leurs nations dans l'économie mondiale. Nous devrions donc nous efforcer d'intégrer notre agenda pour la paix à notre agenda pour le développement. En consolidant les capacités de rétablissement de la paix et de maintien de la paix de

M. Ssemogerere (Ouganda)

l'Organisation, nous ne devrions pas, par omission ou par négligence, réduire l'attention que l'ONU porte aux questions économiques et sociales.

A l'évidence, le développement et la paix sont si intimement liés qu'ils doivent être traités dans un agenda identique.

Nous sommes à un tournant, notamment du fait que la période de transition globale dans laquelle nous entrons se caractérise par des tendances contradictoires. Toutefois, à la croisée des chemins, une occasion unique se présente à l'ONU d'aboutir aux objectifs prévus dans la Charte. Que l'Organisation des Nations Unies puisse aider ou non à créer un monde meilleur pour le XXI^e siècle, dans lequel les intérêts de tous seront satisfaits, dépend des structures que nous allons créer. L'histoire nous jugera avec sévérité si nous n'édifions pas un fondement stable pour bâtir l'avenir. C'est le défi que nous devons relever.

POINT 146 DE L'ORDRE DU JOUR

ASSISTANCE D'URGENCE AU PAKISTAN : PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au titre du point 146 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/47/L.2. Je donne la parole au représentant de la Turquie pour qu'il présente le projet de résolution.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Le mois dernier, le Pakistan a été victime d'une catastrophe naturelle d'une ampleur exceptionnelle. Les pluies torrentielles dans le nord du Pakistan ont provoqué des inondations massives qui ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines et des dommages matériels importants. Du fait de cette catastrophe, plus de 1 000 personnes ont perdu la vie et des dizaines de milliers de maisons ont été détruites. En plus des dommages importants aux ponts, aux routes, aux voies de chemin de fer et aux moyens de télécommunication, quelque 6 millions de personnes sont maintenant sans abri.

Même si le Gouvernement pakistanais a pris des mesures d'urgence pour soulager les souffrances des victimes, il est manifeste qu'étant donné l'ampleur du sinistre, les efforts nationaux ne suffiront pas. Le pays a un besoin impérieux de l'aide internationale des gouvernements et d'autres organisations.

C'est pour répondre à ce besoin que j'ai l'honneur de présenter, au nom de ses 63 auteurs, le projet de résolution intitulé "Assistance d'urgence au Pakistan" contenu dans le document A/47/L.2. D'autres pays ont décidé de se joindre aux auteurs énumérés dans le document. Il s'agit des Bahamas, du Bhoutan, de Brunéi Darussalam, de Chypre, d'El Salvador, de l'Ethiopie, du Guatemala, de la Guinée-Bissau, de la Jordanie, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Madagascar, du Mali, de la Fédération de Russie, du Soudan, de l'Ouganda, des Emirats arabes unis et du Yémen.

Le projet de résolution se compose de quatre alinéas du préambule et de cinq paragraphes du dispositif. Il demande au Secrétaire général, agissant en coopération avec les organes et organismes compétents du système des Nations Unies et en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales, d'aider le Gouvernement pakistanais à mener à bien ses efforts de relèvement.

M. Aksin (Turquie)

Il prie également tous les Etats ainsi que les organisations internationales et autres organismes intergouvernementaux d'apporter au Pakistan les secours d'urgence voulus pour soulager le peuple pakistanais sinistré et alléger son fardeau économique et financier.

Ce projet de résolution exprime de façon tangible notre profonde sympathie pour les victimes en ces heures de souffrance. Il démontre en même temps notre volonté de contribuer moralement et matériellement au relèvement des millions de personnes dont la vie a été si cruellement bouleversée.

Je suis convaincu que, fidèle au principe de solidarité internationale avec les victimes de désastres, l'Assemblée générale voudra se porter à l'aide du Gouvernement et du peuple pakistanais et adopter ce projet de résolution par consensus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/47/L.2.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/47/L.2?

Le projet de résolution A/47/L.2 est adopté (résolution 47/2).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur position concernant la résolution qui vient d'être adoptée. J'aimerais rappeler aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégués de leur siège.

M. SRREENIVASAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'est associée au consensus pour appuyer le projet de résolution A/47/L.2 intitulé "Assistance d'urgence au Pakistan".

L'Inde a été profondément émue par les ravages et les pertes subies par le Pakistan à la suite des inondations exceptionnelles dans ce pays. Certaines régions de l'Inde ont également été durement touchées par la pluie et les inondations. L'Inde a été l'un des premiers pays à faire parvenir une aide d'urgence au Pakistan dès que l'étendue des dommages a été connue.

De nombreux autres pays se sont également portés au secours du Pakistan, et il serait opportun que l'Assemblée générale se félicite de ces efforts et demande à d'autres de venir en aide au Pakistan pour soulager les souffrances de ce peuple.

M. Srreenivasan (Inde)

Ma délégation regrette que le Pakistan ait décidé d'évoquer de façon injustifiée la question de l'"Azad Jammu-et-Cachemire" dans son mémoire explicatif contenu dans l'annexe au document A/47/244. La position de l'Inde sur cette question est bien connue et n'a pas besoin d'être répétée. Je désire seulement signaler que notre appui à la résolution sur l'assistance d'urgence au Pakistan ne préjuge en rien de notre position sur la question du Jammu-et-Cachemire.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je voudrais saisir cette occasion pour vous faire part à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'Assemblée, de nos sincères remerciements pour l'examen et l'adoption par consensus du projet de résolution sur l'assistance d'urgence au Pakistan. Je voudrais en outre faire part de la profonde gratitude de ma délégation aux membres du Bureau pour leur appui précieux et la compréhension dont ils ont fait preuve en recommandant que ce point nouveau soit inscrit à l'ordre du jour et qu'il soit examiné directement en plénière.

Les remerciements de ma délégation vont plus particulièrement à mon frère, ami et collègue, l'Ambassadeur Mustafa Aksin, Représentant permanent de la Turquie, qui a présenté le projet de résolution, et je voudrais aussi remercier toutes les délégations qui se sont portées coauteurs du projet ainsi que les délégations qui l'ont appuyé.

Je voudrais faire part de la profonde gratitude de ma délégation et de mes remerciements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires pour les démarches déjà entreprises afin de coordonner de façon appropriée, avec les autorités du Pakistan, les mesures d'assistance.

En ce qui concerne les remarques du représentant de l'Inde, je répéterai la position bien connue du Pakistan, à savoir que la question de Jammu-et-Cachemire reste inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité en attendant une solution pacifique.

L'adoption du projet de résolution A/47/L.2 est une indication claire de l'appui de la communauté internationale au peuple et au Gouvernement du Pakistan. C'est également une manifestation claire de l'esprit de solidarité et de coopération qui règne au sein des Nations Unies chaque fois que des

M. Marker (Pakistan)

catastrophes naturelles de grande ampleur se produisent, quel qu'en soit l'endroit. Nous apprécions cet appui opportun et sommes convaincus qu'il contribuera matériellement à atténuer les conséquences dévastatrices de ces inondations sans précédent qui ont ravagé mon pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi terminer l'examen du point 146 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 10.